

[Réponse par mel du 15/11/2024]

Madame la Directrice Générale,

Nous souhaitons tout d'abord remercier l'Autorité des Normes Comptables (ANC) d'avoir organisé une consultation publique sur le projet de règlement relatif à la comptabilisation des produits des ventes de biens et services et, dans ce cadre, d'avoir bien voulu animer une visioconférence à destination de nos fédérations adhérentes pour expliquer les changements envisagés.

Comme vous le savez, le chiffre d'affaires pour les commerçants n'est pas seulement un compte du PGC mais représente l'indicateur-clé de l'activité. Il sert de base à toutes les analyses et, bien souvent, on exprime dans nos métiers une valeur en pourcentage du chiffre d'affaires. C'est par ailleurs un indicateur qui va déclencher ou non le franchissement de seuil pouvant avoir un impact sur certaines taxes comme par exemple la TASCOM.

En modifiant la définition du chiffre d'affaires, nos fédérations craignent une perte de repères mais également un saut dans l'inconnu sur les franchissements éventuels de seuil. A contrario, elles ne voient pas les avantages que pourraient procurer ces changements et pointent au contraire le surcroît de charge administrative.

Pour toutes ces raisons, le CdCF en accord avec ses fédérations souhaite que l'ANC sursoit à la mise en place de ce projet.

Je reste bien entendu à votre disposition.

Cordialement.

Jean-François BRUNET  
Délégué Général



76-78, avenue des Champs Elysées

75008 Paris

[www.cdcf.com](http://www.cdcf.com)

Facebook : [@conseilducommercedefrance](https://www.facebook.com/conseilducommercedefrance)

Twitter : [@CdCFcommerce](https://twitter.com/CdCFcommerce)

LinkedIn : [@conseil-du-commerce-de-France](https://www.linkedin.com/company/conseil-du-commerce-de-france)

Économisez encre et papier, n'imprimez ce message que si nécessaire.